

Image not found or type unknown



Validité d'un bail généré par un logiciel immobilier ?

Par **JulietteLeger**, le **24/05/2021** à **13:30**

Bonjour,

Que pensez vous du bail inclus dans le [logiciel Gestion Locative](#) ?

Pouvons nous l'utiliser sans crainte ?

Il me semble que oui car il est stipulé que ce bail est conforme au bail type édité par le service public.

Cordialement

Juliette

Par **GegeMenvusa**, le **04/08/2021** à **11:29**

Bonjour,

Les fonctionnalités semblent être poussées et l'éditeur fiable, mais je n'ai pas eu l'occasion de m'en servir personnellement. Je peux te conseiller de te pencher sur cet article qui aborde les critères à prendre en compte pour [choisir un logiciel immobilier](#).

N'hésite pas à faire ton retour sur ce logiciel de gestion locative sur ce forum si jamais tu t'en sers, je serais bien curieux d'avoir ton avis.

Cordialement,

Par **JulietteLeger**, le **04/08/2021** à **17:13**

J'avais oublié ma question. Alors pour le bail généré, aucun soucis. Je l'ai fait vérifier par un avocat spécialisé en droit immobilier que j'ai consulté pour une autre affaire (succession).

Par **P.M.**, le **04/08/2021** à **17:21**

Bonjour,

J'espère que vous êtes bien payée pour la pub...

Par **Marck.ESP**, le **04/08/2021** à **17:27**

Bonjour

Un peu gros votre échange entre nouveaux venus !

Par **GegeMenvusa**, le **04/08/2021** à **19:27**

Bonjour,

Pour répondre à Marc et P.M, je me penche personnellement sur les logiciels immobiliers (qu'ils soient destinés aux pro, à la gestion, la pige, aux particuliers...), et lorsque je peux échanger à ce sujet, je le fais.

Je me suis effectivement inscrit dans le but d'échanger principalement pour répondre sur ce thread. L'article que j'ai partagé est tiré d'un blog immobilier, après avoir regardé ils ne proposent pas de produits. Vous pourrez donc en conclure que je ne suis pas payé par le site que j'ai mentionné (hélas).

De mon côté, je dispose de pas mal d'articles, d'avis et de comparatifs, et je peux en partager, si cela pouvait vous rassurer, afin de citer différentes sources.

Par **P.M.**, le **04/08/2021** à **19:33**

Penchez-vous mais si vous voulez échanger sur les logiciels immobiliers, ce n'est pas sur un forum juridique tel que celui-ci qui en plus dans ses conditions d'utilisation demande de ne pas citer de marque...

Par **GegeMenvusa**, le **04/08/2021** à **19:40**

Oui, je peux comprendre votre point de vue. Comme j'ai expliqué, pour ma part, je n'ai

partagé que le lien d'un article de blog, qui n'est ni une marque, ni un produit.

Si cela est vraiment dérangeant, je peux le retirer.

Par **P.M.**, le **04/08/2021** à **19:48**

Vous avez pris pour vous ma remarque qui venait après le message d'une autre mais en tout cas c'est l'ensemble du sujet qui n'a pas lieu d'être, c'est sans doute pour ça qu'avant vous personne n'y avait répondu...